

REGLEMENT SPECIFIQUE AUX 24 HEURES PAR EQUIPE - 2017

Article 1 : le règlement général des 24 heures s'applique à l'épreuve par équipe.

Article 2 : l'équipe de trois athlètes maximum peut-être mixte sans distinction de nationalité et de club -

Condition exigée : elle doit comporter au moins un ou une senior(e) ou vétéran(e)

Article 3 : toute équipe doit être formée avant le départ ; elle est une et indivisible.

Article 4 : une seule chasuble sera prêtée à chaque équipe; le changement doit se faire obligatoirement en dehors du poste de contrôle.

Article 5 : l'inscription doit parvenir **obligatoirement** avant la date fixée dans le règlement général ;

Aucune inscription d'équipe ne se fera sur place.

Article 6 : le droit d'inscription par équipe est fixé à **70 €**

Article 7 : Il sera établi un seul classement sans distinction du nombre d'athlètes formant l'équipe.

Article 8 : tout point non prévu par les règlements sera traité par le responsable de l'organisation.

24 Heures de Saint Thibault des Vignes les 7 et 8 Octobre 2017

BULLETIN D'INSCRIPTION PAR EQUIPE

Responsable de l'équipe : _____

Nom de l'équipe : _____

Adresse de messagerie du responsable de l'équipe : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Licence marche n. _____

Date de naissance : _____ Autre Licence sportive n. _____

Adresse : _____ Club : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Certificat médical : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Licence marche n. _____

Date de naissance : _____ Autre Licence sportive n. _____

Adresse : _____ Club : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Certificat médical : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Licence marche n. _____

Date de naissance : _____ Autre Licence sportive n. _____

Adresse : _____ Club : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Certificat médical : _____

Si non licencié, fournir un certificat médical d'aptitude à la marche de grand fond datant de moins d'un an.

Nous, soussigné(e)s avons pris connaissance des règlements de l'épreuve et nous nous inscrivons pour l'épreuve des 24 heures de Saint Thibault des Vignes par équipe.

Fait . _____ le _____ 2017

Nom et signature

Joindre le chèque d'inscription de **70 €** à l'ordre de : **A.M.S.T.V.**

Inscription et chèque à envoyer à Edith GAU 45, rue des Vignes 02310 DOMPTIN (Tél : 03.23.70.43.76 ou 06.74.13.17.43) Messagerie p-gau@orange.fr avant le 30 septembre 2017.

Accueil au gymnase, rue des Sablons 77400 Saint-Thibault-des-Vignes